

CAISSE D'ÉPARGNE Auvergne Limousin

Société Locale d'Épargne du Puy-de-Dôme
63 rue Montlosier - 63961 Clermont-Ferrand Cedex 9

Société Coopérative à capital variable
siège à Clermont-Ferrand
régie par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947
et par les articles L512-85 et suivants
du Code Monétaire et Financier
Affiliée à la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne
et du Limousin Banque coopérative,
Société anonyme à direction et conseil d'orientation
et de surveillance,
au capital social de 360.000.000 euros,
siège social : 66 rue Montlosier à Clermont-Ferrand
RCS de Clermont-Ferrand 382.742.073

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES SOCIETAIRES

Mesdames et Messieurs les Sociétaires de la Société Locale d'Épargne (SLE) du Puy-de-Dôme sont avisés qu'une AGM doit se tenir le mardi 18 juin 2024 de 17h30 à 18h30, à Clermont-Ferrand dans les locaux du Cosmo - 29 Avenue de l'Éminée 63 000 Clermont-Ferrand à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Ordre du jour

- De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :
- Modification des articles 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 23, 25 et 26 des statuts,
 - Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.
- A défaut de quorum, l'Assemblée Générale extraordinaire est convoquée le même jour au même lieu, à l'issue de la partie ordinaire de l'AG, afin de statuer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs et les votes effectués à distance conserveront leur effet pour cette seconde assemblée.
- De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :
- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31 mai 2024
 - Approbation de l'affectation du résultat,
 - Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales,
 - Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
 - Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne d'affiliation,
 - Modification des articles 1 et 2 du Règlement d'Administration Intérieure,
 - Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés. Une convocation individuelle sera adressée aux sociétaires par courriel. Retrouvez toutes les modalités pratiques et les projets de résolutions sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1). Vous pouvez également vous rapprocher de votre conseiller commercial habituel qui vous apportera les informations utiles en lien avec votre Assemblée Générale de SLE.

Les sociétaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée et souhaitant voter à distance ou donner pouvoir à une personne ou au président de l'assemblée pourront le faire :

Par voie électronique : sur <https://www.ogsie.spa.caisse-epargne.fr/>, selon le cas soit directement à partir de l'email qui leur a été adressé ou soit à partir de leur espace client sécurisé.

Le site Internet de vote sera ouvert du vendredi 24 mai 2024, 12 h 00 au lundi 17 juin 2024, 15 h 00, heure de Paris. Il est recommandé aux sociétaires de ne pas attendre les derniers jours pour voter afin d'éviter d'éventuels engagements des communications par Internet. La Société Locale d'Épargne informe ses sociétaires que le vote électronique à distance étant possible jusqu'à la veille de l'événement, aucun vote à distance ne sera proposé le jour de l'Assemblée.

***Commentaire** : en vertu des articles R.225-75 et R.225-61 du code de commerce, l'utilisation du formulaire de vote à distance (ou en l'occurrence le formulaire unique de vote et de procuration) sous format électronique ne peut consister qu'en l'utilisation du site de vote dédié (un envoi du formulaire vierge ou un retour du formulaire complété par le sociétaire par email ne sont pas autorisés).

Documents institutionnels :

Les statuts et les listes des membres du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Épargne sont déposés auprès du Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand. Ils sont disponibles également sur le site www.societaires.caisse-epargne.fr (1), sur simple demande au siège social : Caisse d'Épargne - 63 rue Montlosier - 63000 Clermont-Ferrand.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour avis,

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Locale d'Épargne du Puy-de-Dôme

240364

Centre MarchésPublics.fr
Votre plateforme de gestion

RESTEZ EN VEILLE
et saisissez de nouvelles opportunités d'affaires

Une solution de Centre France Pub

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant la demande d'autorisation de prolongation de l'exploitation de l'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux située au lieu-dit « Puy-Long » sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand, présentée par le VALTOM

Une enquête publique d'une durée de trente-trois jours est ouverte du lundi 17 juin 2024 (à partir de 9h00) jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 inclus (jusqu'à 16h00), à l'effet de recueillir les observations de toute personne intéressée sur le projet présenté par le VALTOM en vue d'obtenir l'autorisation de prolongation d'exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux situé au lieu-dit « Puy-Long » sur le territoire de la commune de Clermont-Ferrand. Cette demande concerne les rubriques suivantes :

- sous la nomenclature des installations classées :
- * régime de l'autorisation préfectorale pour les rubriques 3540-1, 2760-2-b et 2791-1 ;
- * régime de l'enregistrement pour les rubriques 2714-1, 2910-81 et 2716-1

- * régime de la déclaration pour les rubriques 2715, 2718-2 et 2794-2 ;
- * non classée pour les rubriques 2517, 2515-1 et 2713.

- sous la nomenclature "Loi sur l'Eau" :

- * régime de l'autorisation pour la rubrique 2.1.5.0 ;
 - * régime de la déclaration pour les rubriques 1.1.1.0, 2.2.3.0 et 3.1.2.0.
- Le dossier qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation non technique et l'avis de l'Autorité environnementale, est consultable en version papier :

- à l'annexe de la mairie de Clermont-Ferrand, Direction de la Santé publique, 31 place des Bughes (siège de l'enquête) et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00 ;
- en mairie de Lempdes aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- à la Préfecture du Puy de Dôme, sur un poste informatique, au bureau de l'Environnement, 5ème étage du bâtiment situé rue d'Assas, à Clermont-Ferrand, du lundi au vendredi de 8h15 à 16h (15h30 le vendredi) ;
- sur le site internet de la préfecture du Puy de Dôme (www.puy-de-dome.gouv.fr) ; rubriques : Politiques publiques/environnement, eau, préventions des risques/ICPE/dossiers en cours d'instruction/ Déchets : autorisation).

M. Alain NERON, cadre retraité de l'industrie, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire (M. Gilles HERBACH est désigné commissaire enquêteur suppléant) recevra le public :

- à l'annexe précitée de la mairie de Clermont-Ferrand les :

- * lundi 17 juin 2024 de 9h00 à 12h00 ;
 - * mercredi 26 juin 2024 de 13h00 à 16h00 ;
 - * vendredi 19 juillet 2024 de 13h00 à 16h00.
- en mairie de Lempdes :
- * vendredi 21 juin 2024 de 14h00 à 17h00 ;
 - * mardi 2 juillet 2024 de 14h00 à 17h00.

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert à cet effet à l'annexe de la mairie de Clermont-Ferrand (siège de l'enquête) ou en mairie de Lempdes, pendant les horaires d'ouverture ;
- soit les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal durant les permanences ;
- soit les transmettre, au siège de l'enquête à l'annexe de la mairie de Clermont-Ferrand, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre ;
- soit les formuler sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ep-valtom-puylong>
- soit les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : ep-valtom-puy-long@mail.registre-numerique.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre. Des informations peuvent également être demandées auprès du VALTOM, Chemin des Domaines de Beaulieu, 63 000 Clermont-Ferrand.

Le présent avis est affiché, outre sur le territoire de la mairie de Clermont-Ferrand et de la mairie de Lempdes en mairies d'Aulnat, Pont-du-Château, Courmon-d'Auvergne, Pérignat-les-Sarriève et Aubière conformément à la rubrique 3540 des Installations Classées pour la protection de l'Environnement qui fixe un rayon d'affichage de 3kms.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci et, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet (www.puy-de-dome.gouv.fr) et en mairies de Clermont-Ferrand et de Lempdes du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation avec des prescriptions ou un refus.

2410

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'un atelier de fabrication de produits issus du lait sur la commune de Tauves, présentée par la société BONILAIT PROTÉINES

Une enquête publique est ouverte du mardi 18 juin 2024 à 8h30 au mercredi 17 juillet 2024 inclus à 16h30, à l'effet de recueillir les observations de toute personne intéressée sur le projet présenté par la société BONILAIT PROTÉINES en vue d'être autorisé à créer un atelier de fabrication de produits issus du lait sur le territoire de la commune de Tauves. Cette demande concerne les rubriques suivantes :

- * la nomenclature des installations classées :
- régime de l'autorisation préfectorale pour les rubriques 3642-1 ;
- régime de la déclaration pour les rubriques 2910-A, 2921.1-b et 4718.2-b ;
- non classée pour les rubriques 1185-2.b, 1630 et 4510

* la nomenclature « Loi sur l'Eau » : non classée pour la rubrique 2.1.5.0

Le dossier qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation non technique et l'avis de l'Autorité environnementale, est consultable :

- à la mairie de Tauves en version papier ainsi que les registres destinés à recevoir les observations des personnes intéressées. Ces documents sont consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public :
- * le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00

* le mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

- sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/> rubriques : actions de l'Etat/environnement, eau, prévention des risques/icpe/dossier en cours d'instruction/ Industrie-agriculture : procédure d'autorisation) ;

- sur un poste informatique en préfecture du Puy-de-Dôme, au bureau de l'Environnement, 5ème étage du bâtiment situé rue d'Assas à Clermont-Ferrand (63000), du lundi au vendredi de 8h15 à 16h00 (15h30 le vendredi).

Toute personne ayant des observations et/ou des propositions à présenter pourra :

- soit les inscrire sur le registre ouvert à cet effet et déposé à la mairie de Tauves, siège de l'enquête publique, pendant les heures d'ouverture,
- soit les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal lors des permanences,
- soit les adresser, au siège de l'enquête en mairie de Tauves, par lettre simple ou recommandée à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre,
- les formuler sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/bonilait-tauves>
- les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : bonilait-tauves@mail.registre-numerique.fr. Ces observations seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Des informations peuvent également être demandées auprès du siège social de la société BONILAIT PROTÉINES, 5 route de Saint-Georges - BP 80002 - 86831 Chasseneuil-du-Poitou ou auprès du site concerné par la demande, route de Clermont - La Croix Haute 63690 Tauves.

Le présent avis est affiché, outre sur le territoire de la mairie de Tauves, en mairies d'Avèze, de Saint-Sauves d'Auvergne et de la Tour-d'Auvergne conformément à la rubrique 3642-1 des Installations Classées pour la protection de l'Environnement qui fixe un rayon d'affichage de 3kms.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci et, après l'enquête publique, prendre connaissance à la préfecture, notamment sur son site internet <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/> et en mairie de Tauves du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation avec des prescriptions ou un refus.

PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

Déchetterie de Marat - Communauté de communes AMBERT
LIVRADOIS FOREZ

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT - PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

La Communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ, dont le siège social est situé 15 avenue du 11 novembre à Ambert, a présenté une demande d'enregistrement concernant l'exploitation d'une déchetterie implantée au lieu-dit « La Paterie » sur le territoire de la commune de Marat.

Ce dossier qui relève de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement est soumis au régime de l'enregistrement pour la rubrique 2710-2a et à déclaration pour la rubrique 2710-1b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement fera l'objet d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du mardi 18 juin 2024 au mardi 16 juillet 2024 inclus, en mairie de Marat.

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Marat, aux jours et heures d'ouverture du service énoncés ci-dessous : mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme : www.puy-de-dome.gouv.fr (Rubriques : actions de l'Etat - environnement, eau, prévention des risques - installations classées pour la protection de l'environnement - dossiers en cours d'instruction - dossiers d'enregistrement).

Les observations formulées devront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Marat.

Elles pourront également être adressées :

- par courrier au préfet - Préfecture du Puy-de-Dôme - Service de Coordination des Politiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'environnement - 18 boulevard Desaix - 63000 CLERMONT FERRAND
- par courrier électronique : pref-procedure-enregistrement@puy-de-dome.gouv.fr

Ces démarches devront être effectuées avant la fin du délai de consultation du public.

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant toute la durée de celle-ci, en mairies de Marat (commune d'implantation), de Bertignat et de Vertolaye (communes situées dans le rayon d'affichage).

L'affichage sera également effectué par l'exploitant sur le site.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le Préfet du Puy-de-Dôme.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 26/03/2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de collecte de déchets non dangereux soumis à la rubrique n° 2710, éventuellement complétées par des prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou un arrêté de refus.

241039

Centre MarchésPublics.fr
Votre plateforme de gestion

LA RÉFÉRENCE LOCALE
des appels d'offres !

legales@centrefrance.com

Une solution de Centre France Pub

241061

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Le portail d'avis de marchés publics
le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

CENTRE FRANCE PUB

Votre partenaire LOCAL
pour vos diffusions
NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centrefrance.com